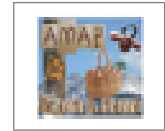


# Contrat AMAP Vert de Terre



## *Panier produits laitiers novembre 2016 à avril 2017*

Le/ la consom'acteur/ trice	Le/ la producteur/trice	Le/la Référent(e)
Nom : .....	Gaec des Rapilles	Marie Canova
Prénom: .....	97 chemin de Rivet	Les Bonnets
Adresse: .....	38 360 Engins	38250 Villard de Lans
Tél : .....	Alain Francoz Philippe Moinier	tél : 0476959033 0677584540
Mél : .....	Tel 04 76 94 45 02	
	desrapilles.gaec@terre-net.fr	marie.canova@wanadoo.fr

- Le présent contrat est passé entre les soussignés, le consom'acteur et le producteur.
- Les conditions générales de l'AMAP Vert de Terre et la Charte des AMAP (dans leurs versions à la date de signature) règlent les détails du présent contrat.
- Les chèques sont à rédiger à l'ordre des producteurs/trices. Le producteur s'engage à retirer les chèques aux dates suivantes : 1<sup>er</sup> chèque : 15/11 , 2<sup>ème</sup> chèque : 15/01, 3<sup>ème</sup> chèque : 15/03,

### **Type de panier à titre indicatif pour la saison 2017**

Panier 1	16 euros	Panier 2	11 euros	Panier 3	10 euros
- 3 sortes de fromage minimum ou fromages + faisselles ou yaourts		2 sortes de fromages minimum ou mixte		6 faisselles 6 yaourts + crème 25 cl	

Entourez ce que vous aimeriez (fromages seulement ou mixte ou pas de crème ou...). Rajoutez 1,10 € par litre de lait désiré et prévoyez le double de bouteilles en verre à votre nom

Merci d'écrire dans les cases le **montant total** de vos paniers-litres de lait

NOVEMBRE					DECEMBRE					JANVIER				
V4	M9	V18	V25		V2	V9	V16	M21	V30	V6	V13	V20	V27	
FEVRIER					MARS					AVRIL				
V3	V10	V17	V24		V3	V10	V17	V24	V31	V7	V14	V21	V28	

Attention, il y a 2 mercredis au lieu de vendredis, le 9 novembre et le 21 décembre

**Montant total de la commande : ..... €**

Les signataires attestent avoir pris connaissance des Conditions Générales de l'AMAP Vert de Terre et de la Charte des AMAP et en acceptent les conditions.

Réalisé en 2 exemplaires à ..... le .....

Le consom'acteur

Le producteur